

## **MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

### **SECTEUR AQUATIQUE – Enfants**

#### **IMPORTANT – MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La clientèle admissible est (pour le moment) seulement les citoyens et organismes des municipalités de Beupré, Sainte-Anne-de-Beupré et Saint-Joachim, car les autres municipalités ont refusé de participer au projet. Toutefois, des discussions sont en cours, pour pouvoir admettre les citoyens et organismes provenant des municipalités de Saint-Tite-des-Caps, Saint-Ferréol-les-Neiges, Château-Richer et L'Ange-Gardien.

#### **BONNET DE BAIN**

Le bonnet de bain est obligatoire pour tous les participants dans toutes les installations.

#### **ABSENCE**

Un cours ne peut être repris lors d'une autre plage horaire et aucun accommodement ne peut être fait avec le moniteur.

#### **ANNULATION ET REPRISE DE COURS**

Pour des raisons hors de notre contrôle par exemple; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit.

La reprise de l'activité se fait si possible à la fin de la session, selon le même horaire.

#### **INTERRUPTION DES COURS**

Il arrive parfois des situations où nous sommes dans l'obligation de fermer la piscine, et cela peut arriver durant le déroulement d'une activité. Prise de décision :

- Si plus de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, il n'y aura pas de reprise de cours à la fin de la session;
- Si moins de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, le cours sera entièrement repris à la fin de la session au même horaire, lorsque la situation le permettra.

#### **ACCÈS À LA PISCINE**

Pour des raisons de sécurité et de respect pour les usagers occupant la piscine, nous demandons aux clients d'attendre dans les vestiaires jusqu'au début de leur activité.

Le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

## **PRÉSENCE DES PARENTS**

Pour des raisons de sécurité et pour favoriser les apprentissages, le nombre de parents présents sur le bord de la piscine sera contrôlé ainsi :

- *Groupes Parent et Enfant / préscolaire 1* : seul le parent accompagnateur allant dans l'eau est admis.
- *Groupes Préscolaire 2 à 5 et Nageur 1 à 6* : un seul parent est admis pour assister au premier cours de la première semaine dans l'enceinte de la piscine. À partir de la semaine 2 des cours de natation, un seul parent est admis pour aller reconduire l'enfant à l'emplacement du cours. Les parents doivent rester dans l'air d'observation durant la durée du cours.
- *Nageur 7 à 10* : les parents ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine.

## **RENCONTRE DES PARENTS**

Les parents sont invités à rencontrer le moniteur de leur(s) enfant(s) deux fois pendant la session : à la sixième semaine lors des évaluations de mi-session pour discuter des progrès de l'enfant et à la dixième semaine lors de la remise du carnet pour le résultat final.

Les parents sont autorisés à observer le déroulement des cours de leur(s) enfant(s) (voir section Présence parents). Une fois le cours commencé, il est très important que les parents n'interviennent pas auprès de leur(s) enfant(s), car cela risque de perturber le déroulement de cours et peut également nuire au cheminement de l'enfant. Ceci s'applique même si l'enfant verse quelques larmes. Nous devons laisser aux enfants et aux moniteurs un certain temps pour s'adapter. Dans certains niveaux, il est normal qu'il y ait quelques pleurs au premier cours ou que l'enfant n'écoute pas tout le temps. Il sera toujours possible d'en discuter avec le moniteur après le cours.

## **TRANSFERT DE GROUPE**

Pour toute demande de transfert de groupe, veuillez communiquer avec nous au 418-827-8902 poste 201. Aucun transfert ne sera fait après la troisième semaine de cours.

## **PERSONNEL AQUATIQUE**

Les membres de notre personnel peuvent enseigner des cours différents d'une session à l'autre. Durant la période d'inscription, nous ne pouvons donc garantir et/ou divulguer leurs noms. L'affectation du personnel se fait après la période d'inscription.

## **CARNETS**

Les participants ayant un carnet des sessions précédentes sont priés de l'apporter au premier cours. Les carnets des enfants absents lors du dernier cours seront disponibles à l'accueil. Prenez note qu'aucun carnet ne sera envoyé par la poste.

## **VESTIAIRE FAMILIAL**

Le vestiaire du Centre aquatique est familial, tous les genres y sont donc admis. Il est obligatoire d'utiliser les cabines pour vous changer et de respecter l'intimité des autres usagers.

## **CHAUSSURES ET POUSSETTES**

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure provenant de l'extérieur (bottes, souliers, sandales) n'est tolérée dans les vestiaires. Veuillez les laisser dans les étagères avant les tourniquets. Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il peut être très glissant. Les poussettes sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Un stationnement à poussette est à la disposition des parents à l'entrée des vestiaires.

## **PRISE DE PHOTOS**

Il est interdit de prendre des photos dans les vestiaires et sur le bord de la piscine.

## **NOURRITURE ET BOISSON**

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une bouteille de plastique) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine ni dans les vestiaires.

## **FÊTES ET JOURS FÉRIÉS**

Tous les cours sont maintenus lors des fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi Saint, dimanche de Pâques, lundi de Pâques, fête des Mères, fête des Pères, fête des Patriotes, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête du Travail et Action de Grâce.

## **OBJETS PERDUS**

Les objets perdus sont remisés sur une table dans l'air d'observation.

À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de don.

**EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION !**